



ASSOCIATION
CANINE
TERRITORIALE
DU
LOT ET GARONNE

CENTRALE
CANINE

Bulletin Annuel d'informations

ACT47

Association Canine Territoriale de Lot-et-Garonne



:ACT47

Site internet : www.act47.fr

Tél: 06 84 50 9711

mail: secretariat@act47.fr

Chers Adhérents,

Pour vous remercier de votre soutien à l'ACT 47, nous avons le plaisir de vous transmettre notre bulletin annuel d'information sur les activités qui ont eu lieu en Lot-et-Garonne au cours de l'année 2015.

Le challenge cette année est que l'ACT 47 atteigne 500 adhésions, nous comptons sur vous pour nous aider à relever ce défi !

<u>Sommaire</u>	p. 1
Historique de l'ACT47	p. 2
Les élections de février 2016	p. 3
Rapport des activités de l'année 2015 L'exposition canine, Field, Séances de confirmation	p. 4
Calendrier des manifestations 2016, Quelques dates pour le 47	p.5
La page des Clubs de Lot et Garonne	p. 6
Informations Cynophile Réglementation : les annonces de vente de chiots	p. 7
La page des adhérents : Remerciements	p.9

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LOT ET GARONNE

Affiliée à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique

N°Siret 503 341 539 00016

Siège social: ACT47 Maison de la Vie Associative

54, rue de Coquard 47300 Villeneuve sur Lot

Historique de l'ACT 47

1881 : Fondation de la Société Centrale canine, actuelle Centrale Canine.
Association nationale qui a pour but de mieux faire connaître et de promouvoir le chien de race, dit LOF.
Elle est reconnue d'utilité publique par le ministère de l'agriculture.

1924 : Fondation de la Société Canine de Lot et Garonne, actuelle Association Canine Territoriale du 47.
Cette association régionale est affiliée à la Société Centrale Canine.

2014 : L'association fête ses 90 ans d'action pour le chien LOF en Lot et Garonne.
L'exposition annuelle, traditionnellement sur Agen se délocalise sur Villeneuve et Marmande.
Pour marquer l'évènement, elle rédige son premier bulletin annuel d'informations sur les activités afin de remercier ses adhérents.

2015 : La Société Centrale Canine impose aux associations régionales de mettre leurs statuts en conformité avec les siens.

Ainsi, la Société Canine de Lot et Garonne devient l'Association Canine Territoriale du 47 (ACT47)
Le siège social de l'ACT 47 est désormais à la Maison de la Vie Associative de Villeneuve-sur-Lot.

2016 : Lors de l'assemblée générale de février 2016, l'ACT47 a procédé aux élections. Son comité passe de 24 à 16 membres. Elle est toujours composée d'un bureau avec différentes commissions. Voir la répartition ci-après.

Le bureau et les commissions suite aux élections de Février 2016

	Prénom Nom	e-Mail	Téléphone
Président et Commission litiges	Pierre Floiras	pierre.floiras47@gmail.com	06 76 42 57 97
Vices présidents	Yves Bonneaud, Jacky Fabre Francis Paule	/	/
Trésorier Président CUT	Jean Claude Delpech	tresorier@act47.fr	06 80 06 79 75
Trésorier Adjoint	Jean Marie Prévot	jmprevot47@wanadoo.fr	06 85 55 60 37
Secrétaire Générale	Céline Heulin	celine.heulin@gmail.com	06 62 55 88 90
Secrétaire Adjoint	Sylvie Lambert	sylvie.colas.lambert@free.fr	06 15 71 44 60
Commission Exposition (cartel)	Pascale Rougier	kevin.bettoli@wanadoo.fr	05 53 40 69 77
Commission Restauration	Josiane Brotto Michel Costa	josianebrotto@live.fr costamichel@sfr.fr	06 84 64 86 00 06 81 13 94 04
Commission Matériel	Franck Bettoli	kevin.bettoli@wanadoo.fr	06 86 74 34 02
Commission Chasse Travail	Christian Boucher	chris.boucher32@orange.fr	0675 73 31 45
Commission Communication	Céline Heulin	celine.heulin@gmail.com	06 62 55 88 90

Rapport des activités 2015 de l'ACT47

Merci encore à tous les bénévoles qui ont œuvré à nos côtés pour faire de ces manifestations une réussite.

Conformité au standard: Exposition Canine nationale du 31 Mai 2015 à Villeneuve sur Lot

Cette première en Villeneuvois a comptabilisé 919 chiens engagés, 1393 visiteurs et 133 invités.

Le magnifique ring d'honneur a laissé le goût d'une belle journée aux exposants et visiteurs.

Une démonstration d'agility, co-organisée par les deux clubs Villeneuvois a intéressé de nombreux visiteurs.

Le stand d'information de l'ACT47 destiné au public a été nettement moins fréquenté qu'à l'exposition de Marmande en 2014, probablement à cause de son emplacement.

En revanche le stand de chiens visiteurs tenu par Céline Richepain et les maitres chiens visiteurs a eu un vif succès.

Chasse : Field trial des 30 et 31 octobre 2015 à Houillès au site des Tites.

Il est de plus en plus difficile de faire venir des chiens, toutefois 99 chiens ont été engagés.

Malgré cette belle organisation, la manifestation est déficitaire. Les frais de restauration réglés au traiteur sont importants et l'intervention de notre commission restauration est à étudier pour alléger ce poste.

Confirmation : Séance du 15 Novembre 2015 organisée au site de Rogé à Villeneuve sur lot

L'ACT 47 a de nouveau réalisé la séance de confirmation sur l'espace du CECV.

Les membres organisateurs et les bénévoles ont à cette occasion fait preuve d'une très conviviale coopération.

Ce n'est pas moins de 122 chiens qui ont été examinés par Mr le juge Barenne.

Calendrier : quelques dates pour 2016

Les manifestations planifiées par l'ACT47

Date	Lieu	Type de manifestation
22/05/2016	Marmande, au Parc des expositions	CACIB Exposition
20/11/2016	Site de Rogé à Villeneuve sur Lot	Séance de Confirmation
oct ou nov	Détermination de la date en aout 2016	Field trial

Bien sûr la liste n'est pas exhaustive, et d'autres manifestations locales peuvent s'ajouter.

N'hésitez pas à consulter au cours de l'année notre page Facebook: ACT47 et les mises à jour sur notre site internet : www.act47.fr aux rubriques concernées:

- [Calendrier Général Expo](#) : publication systématique de toutes les manifestations par la centrale canine.
- Manifestations de l'ACT47 : publication des manifestations organisées par notre association.
- [Autres manifestations](#) : publication de toutes les manifestations canine locales dont la demande nous est transmise.

Les clubs d'éducation canine Lot et Garonnais affiliés en 2015

Nom du club:	CANIS CLUB AGENAIS	CLUB CANIN DU FUMELOIS	CLUB CANIN MARMANDAIS	FADA'Gility47	CLUB d'EDUCATION CANINE DU VILLENEUVOIS
Président:	M. Christophe Canivez	Mme LECOCQ Michèle	M. BELLOC Joël	Mme Claudine DEGAINÉ	M. GALLEY Nicolas
Adresse Président:	LD Michou 47340 Laroque Timbaut	Cayzac Ouest 47150 - SALLES	Le Moulin 47200 MAUVEZIN SUR GUIPIE	Stals 47500 Monsempron Libos	Le Bourg 47140 - MASSOULES
Tel. Président:	06 04 52 46 28	05 53 75 17 48 06 61 62 50 02	06 48 32 77 45	05 53 70 26 52 06 08 97 05 52	05 53 49 45 09 06 74 57 39 74
Mail Président:	christophecanivez@gmail.com	laurentbovis@orange.fr	j.belloc@laposte.net	degaine.claudine@orange.fr	cecvilleneuve@wanadoo.fr
Adresse Terrain :	Bois de Tabesti 47480 BAJAMONT	Bouy route de Périgueux 47500 FUMEL	Rue Jean Mermoz 47200 MARMANDE	Soubirous Gabel Est 47300 Villeneuve sur Lot	Rogé 47300 VILLENEUVE/ LOT
Activités du club	Education Ring	Education Obéissance	Education Obéissance Ecole du chiot	Education Agility	Education Ecole du chiot RCI (pistage, défense, obéissance) Ring Agility

Relais d'informations de la Centrale Canine :

Vendre des animaux de compagnie

Déclaration (Mis à jour le 19/01/2016)

Les activités d'élevage à titre de loisir ou professionnel sont soumises à des droits et des devoirs. Ils visent à préserver la santé et le bien-être animal, le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement et à lutter contre le trafic animalier.

POUR QUI

Est considérée comme éleveur, toute personne vendant au moins un chien ou un chat issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.

Au 1er janvier 2016, la réglementation a évolué pour les particuliers éleveurs, ils doivent obtenir un numéro SIREN pour la commercialisation d'un animal dès le premier animal vendu.

Dérogation et exception :

Les éleveurs commercialisant une seule portée par an et par foyer fiscal d'animaux de race inscrits aux livres généalogiques, peuvent bénéficier d'une dérogation.

Les particuliers cédant gratuitement des animaux issus de portées, ou revendant un animal qu'ils ont acheté ne sont pas soumis à l'obligation d'obtenir un numéro de SIREN ou une dérogation.

COMMENT

Pour commercialiser des animaux de compagnie, il est nécessaire :

- **d'obtenir un numéro de SIREN** auprès de la [chambre d'agriculture de votre département](#),
- pour vendre plus d'une portée de chiens et chats par an ou d'autres animaux de compagnie, qu'au moins une personne entretenant les animaux, possède les compétences appropriées : une certification professionnelle, ou un certificat de capacité obtenu avant le 1er janvier 2016, ou connaissance délivré par une DRAAF,
- pour vendre plus d'une portée de chiens et chats par an ou d'autres animaux de compagnie, de remplir une [déclaration d'activité en lien avec des animaux de compagnie](#) et l'adresser aux services de la Préfecture de votre département,

- d'utiliser des installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale.

Les structures hébergeant plus de 9 chiens de plus de 4 mois sont soumises à la réglementation relative aux Installations Classées.

Pour les chiens, conformément à la réglementation relative aux Installations Classées, il est obligatoire :

- de [déclarer la structure](#) si elle héberge plus de neuf chiens de plus de quatre mois,
- d'obtenir une autorisation d'exploiter si la structure héberge plus de 50 chiens de plus de 4 mois,

L'annonce de vente d'un animal de compagnie doit comporter :

- Le numéro SIREN ou le numéro de portée pour les éleveurs commercialisant une seule portée par an et par foyer fiscal d'animaux de race inscrits aux livres généalogiques. Cette mention est exigée pour toute vente sous peine d'une amende. Un oubli est passible de 750 € d'amende, un vendeur qui ne dispose pas de n° de SIREN risque 7 500 € d'amende,
- le numéro d'identification des animaux vendus ou de leur mère,
- le nombre d'animaux de la portée et leur l'âge,
- la mention « de race » si les animaux sont inscrits à un livre généalogique,
- la mention « n'appartient pas à une race » si les animaux ne sont pas inscrits à un livre généalogique,

Lors d'une vente : l'éleveur doit fournir :

- Une attestation de cession
- Un document d'information sur les caractéristiques et les besoins de l'animal.
- Un certificat vétérinaire attestant du bon état sanitaire de l'animal.
- Le document d'identification de l'animal.

Enfin, **la vente d'un animal ne peut être réalisée que si l'animal est âgé de plus de huit semaines.**

A noter : Tous les bénéfices des ventes (dès le premier animal vendu) sont soumis à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices non commerciaux et doivent donc être déclarés.

Pour en savoir plus : N'hésitez pas à interroger l'A.C.T 47

La page des Adhérents

Devenir adhérent

de l'Association Canine Territoriale de Lot et Garonne,

C'est permettre :

- De perpétuer l'organisation des manifestations canines départementales.
- De maintenir une information de proximité sur les activités cynophiles (via le site internet, le bulletin d'information de l'association, les médias, le stand lors des expositions).
- D'enrichir le précieux patrimoine génétique des chiens de race et d'en valoriser la sélection.
- A l'ACT47 de voter à la Centrale Canine et négocier les intérêts de la cynophilie auprès du ministère de l'agriculture

C'est bénéficier de nombreux avantages !

- De l'*entrée gratuite* à l'exposition de Lot et Garonne
- D'une *inscription gratuite pour présenter votre chien LOF* à une exposition en Lot et Garonne, ou demi-tarif si vous présentez une meute.
- De la *gratuité des annonces des portées* de chiots sur notre site internet, si vous êtes éleveur.

Le [bulletin d'adhésion](#) est téléchargeable sur

www.act47.fr

(Rubrique: **présentation de l'ACT47 /adhésions**)

Bulletin rédigé par le Secrétariat sous la validation du comité

ACT47 à votre écoute :



C'est avec plaisir que nous accueillons vos articles, remarques, questions, suggestions sur notre boîte mail : secretariat@act47.fr

Nous remercions

Les adhérents et les bénévoles

Pour leur fidélité et leur soutien actif lors de nos manifestations.

Les sponsors

Labeyrie, Royal Canin, Casino au Passage d'Agen

Les collectivités territoriales

Le Conseil Départemental, les municipalités de Marmande et de Villeneuve-sur-Lot sans qui rien ne serait possible.

Les partenaires

Les clubs d'éducation canine Lot et Garonnais affiliés, les délégations départementales des clubs de races affiliés à la SCC, la Fédération Départementale des chasseurs, Groupama, Monsieur Aviano, Esprit Canin.